

Sujet de droit constitutionnel des partiels

Par **allyce**, le **08/01/2008** à **18:33**

sujet : quelles sont les fonctions de la théorie de séparation des pouvoirs à l'époque contemporaine?

J'ai eu ce sujet à l'examen mais j'ai peur de mal avoir ciblé le sujet, pourriez vous me donner votre avis?

j'ai fais :

I -La séparation des pouvoirs : un tournant dans l'histoire des pays occidentaux : la fin de l'autorité unilatérale

A- De nouvelles facons de gouverner découlant de la sép des pouvoirs

(fin monarchie absolue car fin séparation des pouvoirs, naissance des souverainetés nationale et populaire avec sep des pvrs

B- Démocratisation de la vie politique et limitation des abus de pouvoir du chef de l'état

(plus concentration des pvrs donc plus d'abus, pouvoirs délégué à des organes spécialisé , démocratisation de la vie politique due à la fin de la concentration des pvrs

II - 1 séparation des pvrs permettant une limitation des abus entre organes dirigeants

A- Les différents moyens de controle des organes

(régime parlementaire, motion de censure, dissolution, FR = semi parlementaire)

B - Des moyens de controle peu utilisés et nouveaux moyens de controle

(shadow cabinet (G.B) , régime présidentiel avec pas de moyen de controle en théorie mais en réalité procédure d'impeachment, influence du président sur le Congres)

Merci d'avance

Par **x-ray**, le **08/01/2008** à **19:01**

Bonsoir,

Désolé, mais je ne comprends pas le sujet. Les "fonctions de la théorie" ???

Si quelqu'un de bon pouvait faire qqch pour moi...Car je commence à me faire vieux là...

Par alyyce, le 08/01/2008 à 19:15

je ne peux rien ajouter de plus sur le sujet, c'est ce qu'on nous a donné tel quel . Moi j'ai interprété ça comme : à quoi sert la théorie de la séparation des pouvoirs

Par x-ray, le 08/01/2008 à 21:27

J'ai bien compris, Alyce. Par contre, c'est un sujet d'épistémologie que je trouve inabordable en L1...D'ailleurs, je serais mal venu de te répondre, 10 ans après un DEA...

Sincèrement, ce qui me gêne, c'est le terme "fonction de la théorie", si on le ramène à "époque contemporaine", c'est-à-dire aujourd'hui, et non pas à l'époque "moderne", c'est-à-dire au moment où la théorie a été bâtie.

Ton plan répond aux fonctions de la séparation des pouvoirs, mais quid de "l'époque contemporaine" ? Tu as peut-être traité le sujet "les fonctions de la théorie la séparation des pouvoirs", mais il fallait me semble-t-il vérifier que cette théorie jouait encore à plein dans les démocraties "contemporaines". Et ça, c'est difficile...

Si le créateur du sujet est bien conscient de la question qu'il a posé, je pense qu'il fallait dans un premier temps rappeler quels étaient les fondements (au sens téléologique, c'est-à-dire les buts, les fonctions de la théorie), puis ensuite vérifier que ces buts initiaux étaient atteints dans les régimes "contemporains"...Du moins, c'est ce que je comprends.

Par ailleurs, j'attire ton attention sur le fait que la notion de "souveraineté" apparaît avant la théorie de la séparation des pouvoirs, avec des théoriciens comme Jean Bodin, au XVIème siècle.

Je pense tout de même que tu auras une note honorable, car il semble que tu aies compris quelque chose à ce que tu as appris.

Respectueusement